

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Monsieur Eric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absente : Madame Corinne DESLANDE

Procurations : Madame Julia DEFAYE a donné procuration à Monsieur MANDIN, Monsieur Michel DESPREZ a donné procuration à M. PORTMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PORTMANN

N°20240326-01 : Vote du compte administratif 2023 de la commune :

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel MANDIN, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget de la commune qui présente un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de 1 098 944,09 €.

N° 20240326-02 : Examen et vote du compte de gestion 2023 de la commune :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote et déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2023, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

N° 20240326-03 : Affectation du résultat de la commune :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2023 est de 966 442,96 €. Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2024, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement : 150 000,00 €
- Report en section de fonctionnement : 816 442,96 €

N° 20240326-04 : Vote du compte administratif 2023 du Multiservices :

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel MANDIN, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023 qui présente un excédent global de clôture de 10 093,04 €.

N°20240326-05 ; Examen et vote du compte de gestion 2023 du Multiservices :

Le conseil municipal, vote et déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2023, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 20240326-06 : Affectation du résultat du Multiservices :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2023 est de 15 994,51 €. Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2024, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement : 5 901,47 €
- Report en section de fonctionnement : 10 093,04 €

N° 20240326-07 : Modification de l'appellation du comité d'embellissement :

La décision est ajournée

N° 20240326-08 : Reprise de provision sur le budget du Multiservices :

Le conseil, à l'unanimité, décide, la reprise de provisions d'un montant de 1 184,53 € devenue sans objet sur le budget Multiservices.

N°20240326-09 : Engagement de dépenses d'investissement :

Le conseil décide, à l'unanimité, d'engager une dépense d'investissement, avant le vote du budget pour l'achat d'un broyeur d'accotement.

Le secrétaire de séance,
Guy PORTMANN



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le 3/04/2024

Mise en ligne le 3/04/2024